

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 10 FEVRIER 2023

Délibération : **2023-02- 12**
OBJET : **DENOMINATION DE VOIES - ZAC BOSQUET DES SOURCES**
Nomenclature : **8.3.1**

En exercice : 26	Le dix février deux mille vingt-trois à 19 heures, le conseil municipal légalement convoqué le trois février deux mille vingt-trois s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de Alain ROYER, Maire.
Présents : 17	
Pouvoirs : 8	
Absents : 1	
Votants : 25	
Délibération comportant :	
Annexe : ANNEXE-DENOMINATION VOIES-ZAC.pdf	Les membres présents en séance : Alain ROYER, Claude RINCE, Elisa DRION, Béatrice MIERMONT, Yvon LERAT, Jean-Marc COLOMBAT, Isabelle GROLLEAU, Augustin MOULINAS, Valérie ROBERT, Romain MONDEJAR, Catherine RENAUDEAU, Gil RANNOU, Gwénola LEBRETON, Emmanuel RENOUX, Alain BLANCHARD, Gwenn BOULZENNEC, Christian CORDEIRO.
	Le ou les membre(s) ayant donné un pouvoir : Marie-Thérèse BERAGNE donne pouvoir à Valérie ROBERT, Benjamin VACHET donne pouvoir à Claude RINCE, Mickaël MENDES donne pouvoir à Isabelle GROLLEAU, Jean-Claude SALAU donne pouvoir à Alain ROYER, Emile FORTINEAU donne pouvoir à Gwénola LEBRETON, Alizée GUIBERT donne pouvoir à Béatrice MIERMONT, Soumaya BAHIRAEI donne pouvoir à Emmanuel RENOUX, Benoît PERDONCIN donne pouvoir à Christian CORDEIRO.
	Le ou les membres absent(s) : Frédéric CHAPEAU

Rapporteur : Claude RINCE

Dans le cadre de l'aménagement de la tranche 1 du Bosquet des Sources, il convient de dénommer les voies créées.

Suite au porté à connaissance concernant le projet d'aménagement des tranches 3 et 4 de la ZAC de Vireloup, les noms proposés correspondent aux espèces protégées :

- Rue des passereaux,
- Impasse des hérissons,
- Impasse des rainettes,
- Rue des salamandres.
-

Considérant la présentation faite en commission aménagement le 24 janvier 2023,

Considérant le plan annexé,

Il est proposé aux membres du conseil municipal :

- **De DENOMMER les voies de la tranche 1 du Bosquet des Sources comme mentionné sur le plan en annexe.**

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

Pour extrait conforme.

Treillières, le 10 février 2023
Alain ROYER, Maire



Secrétaire de séance,
Elisa DRION